

<http://apden.org/%E2%80%AFObservations-sur-les.html>



Rapport Bisson-Vaivre, recommandation ou prescription ?

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution



Publication date: mercredi 17 avril 2013

Les chantiers prioritaires de l'Inspection Générale EVS concernant la "Documentation" en 2011-2012, présentés dans un rapport d'observation, ont alerté les professeurs documentalistes et la FADBEN sur un repositionnement du CDI dans l'établissement qui se traduirait par une dominante "Vie scolaire" éloignant les professeurs documentalistes de leur cœur de métier.

La FADBEN, depuis 40 ans, positionne le métier de professeur documentaliste au cœur des apprentissages favorisant le développement de la culture de l'information et des médias. La Fédération a déjà, à la lumière de mutations numériques permanentes, permis une évolution des apprentissages et de l'enseignement info-documentaire (depuis les années 1980) ainsi que le renouveau des lieux - les Centres de documentation et d'information qui, faut-il le rappeler, ont été les premiers espaces à intégrer des ressources numériques complémentaires aux autres supports dès les années 1985 .

Par sa lecture critique d'un tel rapport, la FADBEN souhaite montrer que les préoccupations de l'Inspection Vie scolaire ne correspondent pas à celles mises en avant par les professionnels de l'information : écoute nécessaire des besoins correspondant aux aspects stratégiques, techniques et collaboratifs pour répondre aux différentes mutations numériques concernant les ressources documentaires en établissements scolaires, et du besoin de développement d'apprentissages spécifiques pour monter le niveau de connaissances et de compétences des futurs citoyens dans les domaines de l'information, des médias et du numérique.

Claude Bisson-Vaivre, doyen du groupe Établissements et vie scolaire, est le rapporteur des « Observations sur les établissements et la vie scolaire en 2011-2012. Synthèse nationale des rapports de spécialité des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux Établissements et vie scolaire. » (Rapport n°2012-136). Daté du mois de novembre 2012, ce rapport était encore disponible en ligne à la fin du mois de février 2013. Nous remarquons que ce n'est plus le cas. Le caractère officiel de ce rapport, rédigé par Jean-Pierre Bellier, Jean-Louis Durpaire, Didier Vin-Datiche et Didier Jouault, ainsi que la nature de ses contenus dont de nombreux éléments concernent directement les professeurs documentalistes, nous engagent à le publier sur le site de la FADBEN.



« Observations sur les établissements et la vie scolaire en 2011-2012 » (Rapport n°2012-136)

Un rapport objectif ?

Ce rapport est présenté comme le "fruit de la consultation de trente rapports de factures hétérogènes". Il doit permettre "aux responsables académiques de situer leur action" et "peut contribuer à nourrir des politiques voire à les infléchir". Il vise à être "un outil d'aide au pilotage à la disposition des recteurs".

Or, au regard de ces objectifs opérationnels forts, ce document pose question. Sur la forme, d'une part, l'absence de toute référence est étonnante : quelles sont les académies constituant le panel retenu ? Combien de professeurs

documentalistes ont été inspectés ? Quelles ont été les modalités de recueil des informations présentées ?

Sur le fond, d'autre part, l'observation de l'action des enseignants apparaît peu étayée par des exemples dits de "bonnes pratiques", mais trop souvent, au contraire, par des témoignages à charge. L'occasion qui pourrait être donnée de réfléchir sur les structures et les acteurs existants, susceptibles de jouer un rôle dans les thèmes 1 et 4 - à savoir l'accompagnement personnalisé et la culture de l'information - est ainsi manquée. L'approche retenue ne permet en aucun cas de percevoir le cadre opératoire : quelles formations sont proposées pour les élèves ? Comment les structures répondent-elles aux besoins des élèves ? Quel est le rôle attendu pour les professeurs documentalistes ? Quelle est la nature des actions qu'ils mettent en oeuvre dans les établissements ?

Au-delà de cette approche, le choix des extraits retenus pour construire ce document - synthèse de trente rapports académiques - est problématique en ce qu'il paraît soumis à des orientations prédéterminées. Ainsi, plutôt que de partir de la circulaire de mission de 1986 et des différentes adaptations du terrain pour développer des orientations cohérentes, il semble même parfois qu'il s'agisse de pousser certains concepts n'ayant pas fait l'objet d'orientations nationales ou académiques, comme le Pacifi ou le "Learning Centre" (devenu 3C par la suite). Les perspectives ainsi développées ne montrent aucune prise en considération de la volonté d'une majorité des professeurs documentalistes de faire acquérir aux élèves des savoirs info-documentaires.

Des reproches justifiés ?

Les reproches formalisés dans le rapport à l'égard de la profession ne font l'objet d'aucune analyse rétrospective sur les difficultés d'exercice des missions pédagogiques des professeurs documentalistes ; difficultés liées, d'une part, à un problème de reconnaissance de leur mission d'enseignement dans les EPLE, d'autre part à un manque de cadres clairs pour la mise en oeuvre de séances pédagogiques, seuls ou en collaboration interdisciplinaire.?

Ainsi les auteurs regrettent-ils que les professeurs documentalistes ne soient pas davantage investis dans les nouveaux dispositifs, par exemple l'enseignement de l'Histoire des Arts (p. 17-20), ou encore que les séquences mises en place, soient trop souvent exclusivement proposées aux classes de Sixième (p. 19)...?Pour le reste, le rapport mentionne à peine la reconnaissance des missions pédagogiques des professeurs documentalistes. Il s'agit pour l'IGEN de nier la spécificité des savoirs qui relèvent de la culture de l'information et des médias. Les auteurs du rapport insistent ainsi, comme les auteurs du vademecum "Vers des centres de connaissances et de culture", sur l'accompagnement des élèves pendant les temps informels (p. 7), sans l'assurance d'un enseignement systématique de l'information et des médias, assuré par le professeur documentaliste.

De même, nous ne comprenons pas la volonté de diviser la profession, en opposant les "jeunes", supposés favorables aux Learning Centres (p. 20), aux autres professeurs documentalistes. Sur quelles bases scientifiques cette théorie s'appuie-t-elle ? Cette allégation n'a aucun sens, d'autant que le rapport ne prend pas en considération la volonté d'un grand nombre de professeurs documentalistes de répondre aux enjeux sociétaux actuels en participant activement au développement d'un enseignement spécifique à l'information et aux médias, dans des conditions d'exercice correctes.

Concernant la gestion, plus de dix ans après le développement institutionnel du principe de la "politique documentaire", globalement peu appliqué dans les établissements, l'Inspection formule un autre reproche : "un manque d'attention aux besoins des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative" (p. 18-19). On remet ici en question le professionnalisme des professeurs documentalistes, qui n'ont pourtant pas attendu de projet théorique pour formaliser des projets documentaires étroitement adaptés aux contextes locaux des établissements scolaires. Ce type d'argumentation sert là encore à justifier une réforme de l'IGEN qui ne répond pas davantage aux attentes

qu'aux enjeux sociétaux.?

Une conclusion orientée ??

Ce rapport fait état d'une très grande diversité d'interprétations, et l'absence de cohérence dans les attendus apparaît nettement au sujet des professeurs documentalistes. Il montre aussi un détournement des rapports académiques, à travers une conclusion étonnante, déconnectée des éléments analysés dans les rapports (p. 20). Cette conclusion n'évoque par ailleurs plus les "professeurs documentalistes", pour ne retenir que l'appellation de "documentalistes".

Voici les termes de cette conclusion :

« ?Face à cette situation, ?l'inspection générale recommande aux académies de : ?

- faire ?clairement ?émerger ?l'importance ?de ?la ?documentation dans la réussite des élèves ;
- mettre en oeuvre effectivement des fonctionnements concertés en réseau ?d'établissements ;
- poser ?la ?question ?précise ?des ? temps ?et ?des ?lieux ?de ?travail ?des ?élèves, ?au ?sein ?des établissements, entre ?? personnels ??de ?? direction, ??personnels ??de ??vie ??scolaire ??et documentalistes ;
- travailler sur la notion d'éducation aux médias et à l'information, en favorisant les ?collaborations entre enseignants disciplinaires et documentalistes ? ». (p. 20)

Depuis plus de vingt ans, la FADBEN revendique la création d'une inspection spécifique qui s'autoriserait, dans le cadre d'une réflexion nationale sur la profession, la simple évocation d'une didactique de l'information-documentation, ainsi qu'une prise en charge pédagogique spécifique de ce domaine.

Dans cette lecture critique, la FADBEN pointe l'absence de prise en considération par l'Inspection Générale de points pouvant permettre :

- de mettre en exergue l'information-documentation, comme composante essentielle de la réussite des élèves ? ;
- de réfléchir à la construction d'un modèle français d'espace d'apprentissage autour des ressources documentaires imprimées et numériques, parallèlement au déploiement d'autres lieux de convivialité, dits de « ?vie scolaire ? », permettant l'utilisation du réseau interne des établissements par exemple ;
- de former les enseignants documentalistes tout au long de leur carrière ;
- de développer une didactique de l'information-documentation.

Tous ces éléments permettraient de mettre en place un enseignement de l'information-documentation institutionnalisé, structuré et progressif, qui contribuerait à développer une culture informationnelle favorisant l'autonomie, l'esprit critique et la réussite des élèves.